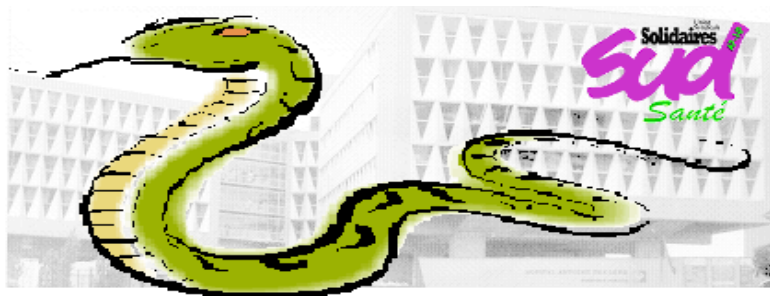


SYNDICAT SUD SANTÉ HÔPITAL ANTOINE BÉCLÈRE

Langue
de
Vipère



Août – septembre 2021.

Edito

L'Été promet d'être chaud !!!!

On voudrait brader l'hôpital public qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Le malaise à l'hosto est grandissant. Le système est à bout de souffle. Le personnel quitte le navire... pendant qu'il est encore temps. Récit d'une misère hospitalière.

Une pandémie et ses conséquences :

Vague après vague, le personnel hospitalier a dû faire face à une situation sanitaire inédite depuis mars 2020.

Il a d'abord fallu faire face à une communication défaillante et hasardeuse. En effet, après nous avoir promis que le virus n'arriverait pas jusqu'à nous (Merci Buzyn), que le masque n'était pas nécessaire (Merci Sibeth Ndiaye), avoir distillé au compte-goutte le matériel nécessaire aux soignants (Merci Véran), que la Covid asymptomatique n'empêchait pas de travailler auprès des patients vulnérables dans les services sous tension, au risque de nombreuses contaminations (Merci le Haut Conseil de Santé Publique) Aujourd'hui, les agents de l'hôpital sont menacés de représailles administratives s'ils refusent la vaccination.

MAIS DE QUI SE MOQUE-T-ON ?????

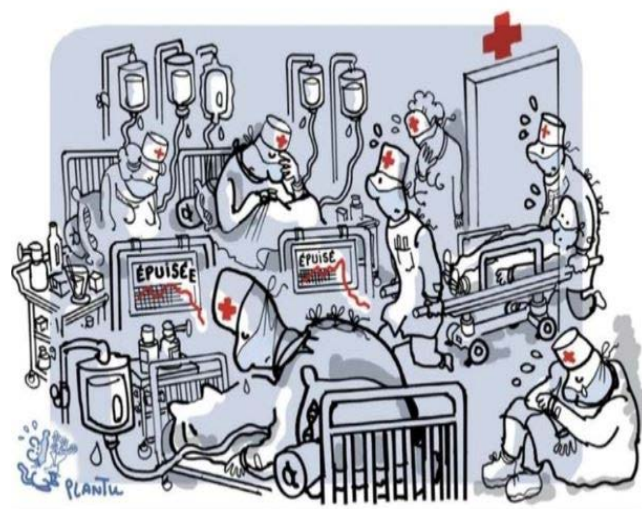
Des conditions de travail toujours plus dégradées :

Depuis 16 mois, le personnel hospitalier est en première ligne. D'abord volontaire, il œuvre, avec peu de moyens, pour combattre au mieux l'hécatombe à laquelle l'hôpital est confronté dans l'urgence.

Puis vient l'heure des comptes...des soignants contaminés, fatigués, démoralisés... Et enfin la reconnaissance très insuffisante par un Ségur de la honte qui accorde des miettes. Le moins que l'on puisse dire, c'est que justement le compte n'y est pas. L'hôpital doit faire face à une hémorragie massive de soignants.

La situation devient critique dans certains services : manque de personnel (départs volontaires, arrêts pour maladie), une suppléance quasi inexistante, des plannings modifiés à la dernière minute, des intérimaires externes qui ne veulent plus venir travailler à l'hôpital, des heures sup à gogo (tu dois bosser 12h, on te demande d'en faire 14 au motif de la continuité de service, situation parfaitement illégale). Dans certains services, des agents se sont vus suspendre leur demande de congés au motif qu'ils refusaient d'effectuer un 3^{ème} week-end d'affilé. Et que dire du passage en 12h occasionnel comme alternative à l'urgence d'un recrutement défaillant.... « On n'arrive pas à recruter » nous dit-on... Ben voyons, si l'hôpital était attractif, ça se saurait !!!!

QUI SEME LA MISERE, RECOLTE LA COLERE !!!!



De la vaccination obligatoire ...au Pass sanitaire :

Toujours dans une logique sécuritaire et après avoir fait peser la responsabilité des contaminations hospitalières prioritairement sur le dos du personnel, l'APHP veut se doter d'une plateforme de renseignements concernant les agents.

En effet, en plus de vous munir de votre « Laisser Passer sécuritaire » pour venir travailler, vous devrez vous faire enregistrer, comme un bon petit soldat, sur une plateforme administrative et transmettre votre statut médical au regard de la vaccination. **AH BON !!!!!**

N'est-ce pas là, la prérogative de la médecine du travail ?

GLISSEMENT DE TACHE, ON EN PARLE !!!!



Petit tour d'horizon

DE L'ARGENT POUR LES AGENTS :

Dégel de la valeur du point d'indice. Encore une désillusion. Lors de la Conférence sur les perspectives salariales du 6 juillet 2021, le gouvernement a de nouveau rejeté cette revendication syndicale faite depuis 2017. Pourtant la poursuite de cette politique d'austérité a des effets dévastateurs sur le pouvoir d'achat des personnels. L'injection de mesurette pour certaines catégories professionnelles, à l'instar du Ségur, risque de semer davantage d'injustice entre professionnels hospitaliers.

Les humiliés du Ségur : les infirmières de catégorie B.

En 2010, le choix était cornélien pour les IDE : passer en catégorie A avec gain de salaire mais un départ à la retraite rallongé, ou rester en catégorie B avec moins de salaire et l'assurance pourtant d'effectuer le même travail avec les mêmes responsabilités.

Aujourd'hui, le Ségur propose aux infirmières de catégorie B de rebasculer en catégorie A sous réserve de :

- Passer un concours sur titre avec présentation d'un projet professionnel devant un jury ;
- Renoncer à la catégorie active et à la reconnaissance de la pénibilité au travail ;

- Partir à la retraite à 62 ans minimum ;
- Aucun rattrapage financier des 12 années perdues.

Un décret devait être étudié le 1.07.21 au Conseil Supérieur de la Fonction Publique.



Définition de la Dictature : Régime politique dans lequel le pouvoir est détenu par une personne ou un groupe de personnes qui l'exercent sans contrôle et de façon autoritaire (Larousse)

Démocratie : système politique dans lequel le peuple exerce la souveraineté, le pouvoir.

Le Pass sanitaire pour les patients :

Médecin du monde dénonce le Pass sanitaire comme « une mesure discriminatoire » conduisant au risque de glissement des pratiques de surveillance sociale généralisée.

Par ailleurs, l'Ordre des médecins rappelle que la mission de service public assumée par tous les soignants est de garantir l'accès aux soins pour tous. Les professionnels de santé quels que soient leurs modes d'exercice auront l'obligation déontologique de garantir à tous leurs patients des soins dans des conditions de sécurité optimales (communiqué de presse de l'ordre des médecins du 2.08.21).

L'attractivité par le logement :

Il en faut de l'argent pour venir travailler à l'hosto. Rassurez-vous, l'APHP a pensé à tout et vous garantit des loyers à tarif préférentiel. Si si, c'est marqué sur les fiches de poste.

On a même des exemples :

Un T1 de 36m² à 537 € dans le 93

Un T1 de 39 m² à 712 € toujours dans le 93.

Qui peut se loger à ce prix dans la fonction publique hospitalière ?????

DE L'ARGENT POUR L'HOSTO :

900 millions pour la Police, 60 millions pour contrôler les Pass Sanitaires à l'hôpital.... Et toujours rien pour le personnel, la création de lits et le matériel hospitalier.... Cherchez l'erreur !!!!

BON A SAVOIR

Violence au travail :

Depuis janvier 2021, trois incidents majeurs de violence à agents, par un tiers extérieur, ont eu lieu sur Antoine Béclère.

Force est de constater que la procédure pour traiter ces incidents est méconnue des agents et de leur hiérarchie. Une première rencontre a eu lieu avec la Direction Locale pour tenter d'informer au mieux les différents acteurs sur la prise en charge de ces événements.

Si vous êtes victime ou témoin d'un acte de violence sur le lieu de travail, vous devez faire un signalement auprès de votre encadrement et du service de sécurité en fonction de la gravité de la situation. Ce signalement devra également être transmis au service de la médecine du travail pour une prise en charge médico psychologique si nécessaire.

Surtout ne restez pas dans le silence et sans aide



Droit de retrait :

Chaque agent peut être confronté à une situation inédite mettant en péril son intégrité physique et/ou psychologique, ayant un impact sur la réalisation des missions qui lui sont confiées. Il peut alors invoquer son droit de retrait.

Pour rappel, le droit de retrait est régi par le code du travail (articles L4131-1/L4151-1). Il doit être soumis à 2 conditions cumulatives :

****La présence d'un grave danger***

****Le caractère imminent de la survenue de ce danger***

Dès lors qu'un agent a un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente ces 2 conditions cumulatives, il doit en aviser immédiatement son supérieur hiérarchique et peut alors se retirer de cette situation, sans encourir ni sanction, ni retenue sur traitement.

Cette alerte peut également être déclenchée par un membre du CHSCT. Dans le doute, contacter un collègue de Sud Santé ou un membre du CHSCT.

Q.V.T. (Qualité de Vie au Travail) vue par la Direction, ou « calinou-thérapie » :

quand le bien être des professionnels n'est effectif que sur les temps de repos....

Trop fatigué (e)..... Trop stressé(e)

L'APHP s'occupe de vous, c'est gratuit (pour une fois). Des séances de relaxation, sophrologie et Yoga. Inscrivez-vous vite à partir de septembre (**01 49 09 58 75 de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00**)



INFORMATION Béclère, Supra GH, APHP, AGOSPAP

Pour avoir les dernières informations, n'hésitez pas à demander de bénéficier d'une adresse email @aphp.fr. C'est un outil de travail important pour avoir toutes les informations utiles mais aussi communiquer avec son encadrement SANS avoir à donner ses coordonnées personnelles ce qui, nous le rappelons SOUVENT, n'est pas obligatoire.

De plus, vous pouvez la désactiver et/ou mettre un message d'absence pendant vos repos et vacances. Etre disponible en permanence, cela s'appelle une astreinte et elle doit être rémunérée et cadrée !

Certains cadres, mais aussi parfois la direction, vous rappellent un peu trop souvent que vous avez des DEVOIRS, nous on tient à vous rappeler que vous avez aussi des DROITS !!!

CHEQUES VACANCES !

L'AGOSPAP, tous les ans, ne dépense pas tout l'argent et a donc un fond propre avec droit de reprise pour l'APHP. A la fin 2019, celui-ci était de 1.177.857€

En 2020, avec le confinement et la crise COVID, peu d'argent a été dépensé par l'AGOSPAP, ce qui fait que la non consommation du budget est montée à 4.943.574€ La DG a donc décidé UNILATERALEMENT et sans concertation avec les organisations syndicales siégeant à l'AGOSPAP, de l'utilisation de ce fond en finançant les chèques vacances. Même si cela part d'un bon sentiment, nous aurions pu avoir aussi des idées et trouvons cela fort dommageable. De plus, pourquoi ne pas nous en faire profiter tous les ans avec le même procédé que les coupons sports ?

Ainsi chaque agent a dû recevoir un chéquier de 90€ (pour les agents dont le salaire brut mensuel est inférieur à 2216 euros) ou de 45 euros (pour ceux dont le salaire est au-dessus de ce montant).

EXTENSION DES CESU !

En 2021, les tranches des CESU ont évolué. L'AGOSPAP a modifié les tranches d'âges. Une subvention supplémentaire de 1.500.000 € pour les 0-6 ans. Et une autre subvention de 700.000€ pour les 6-11 ans, la création de ce dernier est un choix de l'administration car malheureusement toutes les mairies ne prennent pas le CESU.

Dorénavant, les CESU sont de 0 à 11 ans et permettent de financer les gardes d'enfants.

Dans tous les cas, n'hésitez pas en faire la demande sur www.agospap.com.

A VOS AGENDAS

N'oubliez pas le grand rendez-vous de rentrée : La Réforme des retraites :

ON NE TOUCHE PAS A NOS RETRAITES !!!

APRÈS UNE CRISE SANS PRÉCÉDENT, L'ESPOIR RENAÎT !

